



DOSSIER DE PRESSE

MOBILISATION DU 5 NOVEMBRE 2014

Contacts :

Thierry Coué - Tél : 06.07.35.20.33

Jean-Paul Riault - Tél : 06.86.45.25.19



COMMUNIQUE DE PRESSE

PRODUIRE FRANÇAIS POUR MANGER FRANÇAIS !

A l'appel de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs, des manifestations et actions se dérouleront demain dans les 4 départements bretons. Cette journée de mobilisation a pour objectif de communiquer sur l'ensemble des revendications de nos réseaux (voir document annexé).

Parmi ces revendications figure la demande d'amélioration de l'approvisionnement en produits français de la restauration hors domicile. Des marges de progrès existent !

Vous ne trouvez pas effarant de constater que, dans un pays où l'on produit tout ce qu'il faut pour s'alimenter, les restaurants collectifs s'approvisionnent à 75 %¹ en produits venant de l'étranger ? Cette situation est encore plus aberrante dans une région comme la Bretagne qui est la 1^{ère} productrice de beaucoup de denrées alimentaires (lait, porc, volaille, légumes, etc.) et qui possède de nombreuses entreprises de transformation.

Les raisons sont assez simples : contrairement à bien d'autres pays, il n'existe pas en France de patriotisme alimentaire. Attention, nous ne défendons pas le protectionnisme et le repli sur soi qui n'auraient aucun sens alors même que nous exportons une partie de nos produits. Mais reconquérir les marchés français et locaux permettra aussi aux producteurs et entreprises d'être plus compétitifs sur ces marchés export et sur les marchés européens et internationaux !

Parce que c'est bien là que le bât blesse : l'agriculture française et bretonne n'est pas compétitive. La faute à la surenchère administrative, aux impôts et taxes pesant sur la production. A force de le répéter, nous espérons être entendus !

Gouvernants, entendez le message porté demain lors de la mobilisation !

Aidez enfin les agriculteurs à produire français, pour manger français !

¹ Une enquête est actuellement menée par le réseau pour apporter des chiffres plus précis.

LES REVENDICATIONS

1 - L'UE doit assurer la réparation économique des conséquences de l'embargo et sur d'autres fonds que ceux de la PAC.

2 - Privilégier les produits d'origine française dans la RHF.

Et exiger des acteurs le respect de l'étiquetage et la promotion de l'origine France.

Les engagements pris par les **GMS** et l'Etat, lors de la réunion du 17 juillet présidée par Arnaud Montebourg, doivent être honorés :

- **Faire respecter la réglementation sur l'étiquetage** => contrôles des agents des fraudes sur les étiquetages « mensongers » ou incohérents (voir démarche viande bovine).
- Privilégier la mise en avant des produits français par les enseignes de **GMS** et les établissements de restauration collective.
- Publier enfin les décrets de la « Loi Hamon » et concrétiser les contrôles et sanctions annoncés.

3 - Non au péage de transit : après la « suspension sine die » annoncée de l'écotaxe, suppression de la disposition législative prévoyant cet impôt.

Et refus de toute hausse de taxes : énergie, phytosanitaires, eau.

4 - Abandonner l'application du compte pénibilité à l'agriculture.

Et alléger les normes et les charges qui pèsent sur le travail :

- Lever les contraintes qui empêchent l'**apprentissage** des mineurs.
- Maintenir les dispositifs existants d'exonérations de charges sociales sur les **saisonniers**.
- Baisser immédiatement le **coût du travail** par la suppression des cotisations « famille et maladie » compensée par une TVA sociale.

5 - Versement anticipé des aides PAC au 16 octobre pour tous.

Et accompagner les trésoreries des exploitations :

- Augmenter les enveloppes de prise en charge des **cotisations sociales** et d'étalement sans pénalité des cotisations.
- Mettre en place une **couverture assurantielle** de base pour toutes les exploitations et toutes les productions.
- Disposer d'un dispositif d'épargne défiscalisée, la **déduction pour aléas**, adapté à chaque entreprise, plus simple et plus souple dans son utilisation.

6 - Non au blocage des dossiers installation à partir du 1^{er} janvier 2015.

- Refuser tout retard du Ministère sur la parution des documents administratifs nécessaires au passage des dossiers en CDOA.
- En Région, **finaliser et faire valider les PDRR** avant le 31 décembre 2014 en concertation avec la profession.
- Maintenir les engagements budgétaires qui permettent aux porteurs de projet de réaliser le dispositif d'accompagnement à l'installation (PAI, stages et formations PPP).
- **Simplifier les transferts de DPB** lors de l'installation d'un jeune entre le 15 mai 2014 et le 15 mai 2015.

7 - Baisse de la pression de tous les contrôles et une année blanche, en 2015, sur les contrôles Verdissement/PAC.

Et une application pragmatique de la PAC :

- Baisse de la pression des contrôles, en particulier en zones sensibles.
- Une amélioration de l'esprit des contrôles : **renforcer le rôle de conseiller des contrôleurs, en remplacement de leur rôle répressif**. Favoriser des contrôles avant tout pédagogiques.
- Ne pas pénaliser les agriculteurs à cause du retard pris par l'administration sur les dispositions verdissement (pas de sanction pour non-respect de règles non connues lors des emblavements).
- Rendre les **MAEC** accessibles et applicables, en particulier en Zones intermédiaires et Polyculture-Elevage.

8 - Directive Nitrates : non à la déclaration des flux d'azote telle qu'elle est annoncée.

Et du bon sens et des résultats en matière environnementale :

- **Les préalables, acceptés par l'Etat, à la déclaration des flux d'azote généralisée à toute la Bretagne doivent être mis en œuvre** : cette déclaration doit être synonyme de simplification administrative et ne pas servir à mettre en place des quotas de production d'azote à terme.
- **L'arrêt des contraintes dans les Bassins Versants dits « en Contentieux »** ayant des teneurs conformes à la réglementation depuis 3 ans et, dans les BVC non conformes, le remplacement des arrêtés de plafonnement d'apports d'azote par des règles agronomiques.
- L'Etat et les Régions doivent **accompagner la mise aux normes** avec un plan ambitieux de modernisation des élevages.
- Autoriser l'entretien efficace des **cours d'eau**.
- Réduire par 2 les **délais d'instruction** et de recours sur les projets d'investissement (ICPE, méthanisation, stockage eau ...).
- Ne pas appliquer de sanctions pour les porteurs de projet qui ne respecteraient pas leur PDE ou n'atteindraient pas le niveau de revenu minimum pour des raisons liées à la réglementation sur la Directive Nitrates.

Se donner l'objectif de privilégier les produits français dans la restauration hors foyer

Un chiffre : 12

La restauration hors foyer représente désormais 12 repas par mois et par Français. Elle pèse aussi 6,2 milliards de repas avec un enjeu considérable pour les producteurs français.

Un constat : 75 % des produits servis par la restauration collective sont étrangers (une enquête est actuellement menée par le réseau pour apporter des chiffres plus précis).

Pourtant, en Bretagne, l'agriculture c'est :

- 63 % de la surface du territoire
- 34 400 exploitations (1 exploitation crée 5 emplois directs)
- 68 000 actifs permanents
- 58 000 salariés dans 967 entreprises de l'industrie agroalimentaire
- 9 milliards € de chiffre d'affaires en 2012

Avec 1 270 communes bretonnes, l'agriculture c'est en moyenne **pour 1 commune :**

27 exploitations => 135 emplois directs

dont **53 emplois agricoles** et 46 emplois de l'agroalimentaire

En France, la Bretagne c'est la :

- 1^{ère} région productrice de viande de porc (56 % du porc français)
- 1^{ère} région productrice de viande de veau (25 % de la viande de veau française)
- 1^{ère} région productrice d'œufs (44 %)
- 1^{ère} région productrice de volaille de chair (35 %)
- 1^{ère} région légumière, notamment 1^{ère} région en production de choux fleurs, échalotes, artichaut, brocolis ...



En Bretagne, il y a un approvisionnement de proximité disponible pour de nombreux aliments.



Privilégier les produits français dans la restauration hors foyer : c'est possible, patriotique et économique

- **Les règles de concurrence et le code des marchés publics n'empêchent pas le recours à des produits français ou locaux.**

Les établissements privés sont libres de choisir les produits qu'ils souhaitent, sans se conformer au code des marchés publics.

Les établissements publics sont soumis au code des marchés publics. Or, le droit européen ne leur permet pas de retenir un critère de sélection lié à l'origine dans le cahier des charges d'appels d'offres. Toutefois, le prix n'est pas le seul critère possible lors d'appel d'offre public. Peuvent être pris en compte : la qualité (référence à un label ou CCP ; charte des bonnes pratiques, agriculture bio ...), la fraîcheur ou la saisonnalité des produits, les délais de livraison ou de réapprovisionnement, l'environnement (limitation des gaz à effet de serre, démarches de développement durable), l'insertion professionnelle des publics en difficulté, etc. Ces différents critères permettent donc déjà à certains restaurants collectifs publics de privilégier les produits français et locaux.



Le respect de la réglementation n'est pas une réponse permettant de justifier le recours à des produits étrangers !

- **Maintenir un prix bas au repas ne justifie pas l'utilisation de produits étrangers.**

La non volonté d'augmenter le prix du repas est souvent mise en avant pour justifier le recours à des produits non français. Les expériences réussies d'approvisionnement en produits français ou locaux montrent que le prix moyen du repas n'augmente pas nécessairement. A partir du moment où des produits de meilleure qualité sont utilisés, le gaspillage est moindre. L'éventuel surcoût, qui n'est pas systématique, est dès lors compensé.

Si un surcoût mineur était toutefois constaté, il permettrait de garantir le maintien des exploitations agricoles et des entreprises liées. Il s'agit donc d'un calcul gagnant pour la collectivité.



L'utilisation de produits français ou locaux n'entraîne pas de surcoût. Et si c'est le cas, la collectivité a le devoir de le prendre en charge pour préserver l'économie et l'emploi sur son territoire.